

# Europe : changer de modèle de concurrence

Jean-Louis Levet<sup>1</sup>


*Avec la participation  
des membres du groupe  
« Production » : Elsa  
Chabannes, Marc  
Deluzet, Blaise Gonda,  
Sylvain Herberg, Anne-  
Claire Jarry-Bouabid,  
Laurent Joudon, Jean-  
Pierre Moussy, Franck  
Paoli, Jean-Noël Vieille.*

L'Union européenne (UE) se situe dans un entre-deux : d'un côté une montée des partis nationalistes liée à la crise à laquelle l'Union est perçue comme incapable de répondre, de l'autre, la nécessité d'une Europe plus intégrée autour d'une ambition collective pour sortir de la crise par le haut. Ni Europe forteresse, ni Europe offerte, mais une Europe qui construit sa souveraineté économique et sociale. Ce discours est difficile à tenir aujourd'hui. Pourtant c'est celui que les socialistes en Europe et en France doivent porter. Au cours de cette nouvelle campagne pour les élections européennes, un message fort peut être entendu par les Français : passer d'une Europe de la concurrence à une Europe dans la concurrence. Pour réaliser une telle mutation avec pragmatisme et lucidité, trois orientations complémentaires sont indispensables :

- affirmer une nouvelle ambition industrielle en mobilisant l'ensemble des leviers allant de la recherche à la politique commerciale et en investissant des grands domaines communs : l'énergie et le numérique qui sont à l'Europe d'aujourd'hui ce qu'étaient le charbon et l'acier à l'Europe à ses débuts ;
- une harmonisation fiscale en approfondissant le processus de convergence fiscale et en limitant la concurrence intracommunautaire dans trois domaines clés : impôt sur les sociétés, assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (IS) et fraude fiscale ;

---

1. Économiste, spécialiste des questions liées au développement du système productif.



## Europe : changer de modèle de concurrence

- une convergence sociale pour laquelle un véritable saut politique est nécessaire ; il s'agit d'assigner aux politiques communautaires des objectifs sociaux d'intérêt général ayant la même valeur que les dispositifs à l'œuvre sur les plans économiques.

### *UNE AUTRE POLITIQUE DE LA CONCURRENCE : CONDITION D'UNE GRANDE AMBITION INDUSTRIELLE*


Il s'agit de passer au niveau européen d'une logique néolibérale fondée sur l'application dogmatique d'une politique de la concurrence, à l'aune de laquelle toute autre politique est définie, à une logique à la fois ambitieuse, pragmatique et efficace, intégrant les réalités des rapports de force dont jouent les grandes nations industrielles, et en particulier les États-Unis et la Chine. L'UE doit se doter d'outils à la fois défensifs et offensifs au service *d'une économie de la qualité et des services rendus*. Plusieurs domaines, complémentaires, sont concernés, de l'amont à l'aval du processus industriel : la recherche, l'appareil de production, les enjeux commerciaux, le positionnement de l'euro par rapport aux autres monnaies.

Cependant, des évolutions dans le champ de *la politique de la concurrence*<sup>2</sup> conditionnent pour une grande part les actions à réaliser dans les domaines cités plus haut. Le logiciel libéral de la « concurrence non faussée » a été gravé dans les circuits de l'UE. Il fonctionne bien. Trop bien, même : il fait obstacle à l'action publique et à une politique industrielle ; *il nous plonge dans une Europe de la concurrence alors que nous devons penser aujourd'hui, avec la crise et la mondialisation, une Europe dans la concurrence.*

### *De la concurrence comme fin à une concurrence comme moyen*

L'Europe prend conscience qu'elle doit soutenir son industrie, notamment face à la concurrence de produits issus de pays où l'aide publique aux secteurs ou aux entreprises va de soi. Développer des infrastructures est bon pour la relance, l'optimisation et la convergence des économies. Cela suppose des coopérations entre États ou entreprises et des garanties de long terme pour

2. Voir en particulier Philippe Herzog, *Une stratégie industrielle européenne fondée sur la coopération : argumentaire, architecture et 25 propositions*, Confrontations Europe, mai 2012.



## Europe : changer de modèle de concurrence

rentabiliser les investissements. Or l'exigence du « tout concurrence » s'y oppose. On construisait plus d'interconnexions électriques dans les années 1970-80 qu'aujourd'hui. L'exemple historique de la CECA est souvent invoqué : rappelons-nous que c'était un cartel de crise et de reconstruction, qui serait illégal aujourd'hui<sup>3</sup> ! La réussite d'EADS est souvent citée : combien d'efforts il a fallu pour faire naître ce groupe malgré le droit de la concurrence ! La politique de la concurrence doit ainsi évoluer au moins sur deux points clés :

- les aides publiques : l'UE est la seule zone au monde à avoir érigé comme principe l'interdiction des aides pour les entreprises et les secteurs. Pour mieux cibler les aides et égaliser les conditions de concurrence des entreprises européennes avec leurs concurrentes mondiales, l'on pourrait accroître significativement le seuil des aides minimales accordées aux PME (200 000 euros sur trois ans à l'heure actuelle), comme ce fut le cas jusqu'en fin 2010, pour tenir compte de la crise économique ;
- les principes régissant les fusions-concentrations : ils pourraient être revus en fonction des territoires pertinents ; renoncer également au concept de « marché de contrôle » qui donne en réalité tout pouvoir à l'actionnaire financier dans la gouvernance de l'entreprise. Les principes régissant également les ententes devraient reconnaître la pertinence de contrats à long terme entre producteurs et acheteurs quand des investissements lourds sont nécessaires. De façon générale, les règles concernant les secteurs oligopolistiques (dans le cas où la taille est source de rendements d'échelle) ne peuvent pas être les mêmes que celles régissant les secteurs où la concurrence est beaucoup plus ouverte<sup>4</sup>.

### *Dynamiser recherche et production*


Dans le champ de la recherche développement productif, six leviers clés peuvent être mobilisés :

- dans le domaine de la recherche, une comparaison internationale<sup>5</sup> sur la ventilation des financements à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et à la recherche-développement (R&D) dans différents pays montre que les subsides en Corée, en

3. « Je veux me souvenir que l'Europe est née d'une aventure industrielle, la CECA. Son esprit d'alors n'était pas celui d'une application naïve et dangereuse d'une politique de concurrence qui nous affaiblit » : Arnaud Montebourg, [discours de clôture](#) de la Conférence nationale de l'industrie du 11 juillet 2012.

4. Voir par exemple, le rapport du CAE, *Politique de la concurrence*, n° 60, 2006.

5. Rapport sur les technologies clés génériques, *op. cit.*, 2011.



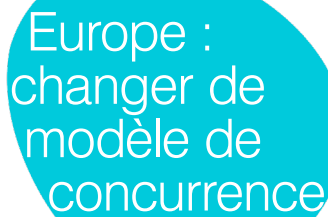
## Europe : changer de modèle de concurrence

Chine, et aux États-Unis (subventions fédérales) vont principalement à la R&D, alors qu'en Europe ils vont surtout à la recherche fondamentale. Une modification des priorités européennes est donc clairement indispensable. Les financements européens ne peuvent plus être focalisés uniquement sur la recherche fondamentale et doivent prendre en compte le processus d'innovation dans son ensemble ;

- favoriser les alliances industrielles entre firmes européennes nécessite de convaincre les autres États membres d'introduire dans les règlements européens une clause d'exception au droit de la concurrence sur une durée limitée dans le temps pour les secteurs stratégiques pour l'Union (ceux où elle possède des avantages comparatifs). Elle contribuerait ainsi à son autonomie technologique, en cohérence avec les futures coopérations renforcées mises en œuvre dans ces secteurs entre États membres ;
- en liaison avec le point précédent, un droit des OPA permettrait à l'UE de s'opposer à des projets qui pourraient se révéler néfastes en termes industriels, économiques et sociaux. À des OPA émanant d'entreprises non socialement responsables et/ou ne respectant pas des critères de bonne gouvernance, ainsi qu'à des OPA envisagées dans des activités jugées stratégiques par le politique. La plupart des États membres (Espagne, Allemagne, Pologne, Italie par exemple) partagent ces mêmes préoccupations ;
- L'UE fait peu face aux restructurations permanentes ; le Fonds d'ajustement à la mondialisation est une réponse encore marginale par rapport aux enjeux et la politique de la concurrence ne conçoit des aides que pour fermer les sites. La dotation de ce fonds opérationnel depuis 2007 ne représente que 500 millions d'euros à ce jour, alors que la crise ne cesse de s'intensifier. Il faut remettre la logique d'action à l'endroit avec une gestion des transitions professionnelles et la promotion des capacités humaines<sup>6</sup>, ce qui constitue par ailleurs une demande forte des syndicats et de la Confédération européenne des syndicats (CES) en particulier ;
- la propriété intellectuelle constitue un autre levier clé pour une politique industrielle européenne : le marché des transactions (brevets, licences) se développe aux États-Unis et en Asie, alors que l'Europe, fragmentée, est très en retard. L'idée, présente dans le débat, est de mettre en place un marché européen de la propriété intellectuelle intégré,

6. De multiples travaux ont été réalisés sur cette question, notons en particulier :

- R. Rogowski, R. Salais et N. Whiteside, *Employment and the social dimension of Europe: what constitutive conventions of the market?* Transforming European employment policy, Aldershot, Edward Elgar, 2011 ;
- H. Syed-Zwick, « Entre réformes nationales des marchés du travail et attentes du Paquet Emploi: la compétitivité sociale à l'ordre du jour », *Chronique d'actualité emploi*, n° 2, mars 2012.



## Europe : changer de modèle de concurrence

accessible et transparent, avec la mise en place d'opérateurs et d'infrastructures de marché qui faciliteraient l'échange et la licence de brevets<sup>7</sup> ;

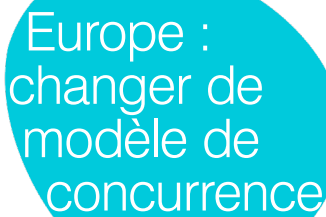
- favoriser l'attractivité de l'Europe n'est pas contradictoire avec la nécessité d'éviter la perte d'actifs industriels stratégiques, le pillage de brevets et la revente d'entreprises vidées de leur contenu. Une directive communautaire sur les investissements étrangers dans l'Union pourrait être négociée et mise en œuvre pour répondre à ces problèmes qui s'intensifient. Cette directive déterminerait les filières stratégiques au sein desquelles toute prise de contrôle par des investisseurs extracommunautaires serait soumise à un régime d'autorisation préalable par les États membres.

### *Une politique commerciale offensive*

Au cours de la période récente dans le débat national et européen, l'idée de reconsidérer la doctrine de l'UE en matière commerciale à l'aune du principe de réciprocité/équilibre fait son chemin. Faire avancer ce principe de réciprocité est aussi le meilleur moyen de combattre le retour des thèses protectionnistes dans le débat et l'opinion publique, en se focalisant sur trois points clés : les marchés publics européens beaucoup plus ouverts que dans les autres zones économiques du monde, les aides publiques à la R&D bénéficiant aux entreprises étrangères sans réciprocité, le contrôle des investissements directs étrangers où là aussi l'UE est la seule à n'exercer aucun contrôle.

Ces principes et leurs points d'application peuvent permettre à l'UE de défendre ses industries naissantes et ses activités stratégiques. En termes géostratégiques, il faut rappeler avec force combien l'UE a beaucoup à gagner à une association durable avec ses voisins méditerranéens et prioritairement avec les pays d'Afrique du Nord. Ici, la France peut jouer un rôle particulier, que l'Allemagne a déjà réussi jouer à l'égard des pays d'Europe de l'Est.

7. CDC Propriété intellectuelle, *Proposal to establish a european market operator for patent exchange and licensing*, rapport remis à la Commission européenne, 23 janvier 2012.



## Europe : changer de modèle de concurrence

### *Une politique du taux de change au service de la production et de l'emploi*

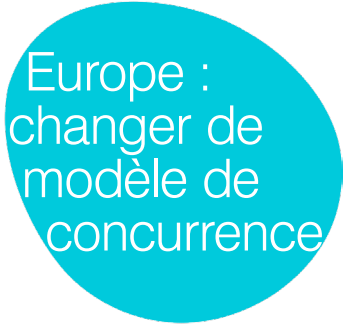
Enfin, il convient de sortir du trou noir que constitue l'absence de politique de change de l'UE. Depuis plus d'une décennie, l'Europe s'est placée dans une contradiction fondamentale : d'une part, elle ne s'est pas donné les moyens de sa propre croissance interne ; d'autre part, elle subit un euro surévalué par rapport au dollar (et à la Chine qui fait de sa monnaie une arme commerciale), pénalisant son industrie. Autre effet d'un euro surévalué sur les entreprises industrielles, souvent sous-estimé : sur le coût du travail. Selon des données du Bureau of Labor Statistics américain<sup>8</sup>, le coût horaire du travail dans l'industrie française a augmenté de 32 % en euros entre 2000 et 2010, mais de 90 % en dollars, soit une augmentation trois fois plus importante du fait des conversions des monnaies. Ce qui entraîne de fait une augmentation mécanique du coût de la main-d'œuvre largement supérieure à celle observée au Japon (+ 26 % toujours au cours de la même période), aux États-Unis (+ 39 %), sans oublier les nombreux pays émergents dont les monnaies sont liées au dollar. Les industries française, espagnole, italienne, de moyenne gamme par rapport à l'industrie allemande plus innovante, prennent de plein fouet ces hausses.

Des travaux sur cette question<sup>9</sup> proposent ce que pourraient être les objectifs d'une politique de change de l'euro : « lisser les mouvements de change de très courte période ; éviter les trop fortes pentes de l'évolution des taux de change ; contenir les fluctuations de change dans certaines limites »<sup>10</sup>. Rappelons que les traités européens prévoient la possibilité pour le Conseil européen, après consultation de la Banque centrale européenne (BCE), de formuler des orientations générales de politique de change de l'euro à l'égard des autres monnaies. Si un consensus des États membres se dégagait, la BCE ne pourrait qu'en tenir compte dans son action.

8. Cité par Guillaume Duval, « L'industrie, victime de l'euro fort », *Alternatives Economiques*, Hors-série *Comment sauver l'industrie ?*, 3<sup>e</sup> trimestre 2012.

9. Citons par exemple le rapport du CAE, *Politique de change de l'euro*, La Documentation française, 2008.

10. Rapport du CAE, *op.cit.*



## Europe : changer de modèle de concurrence

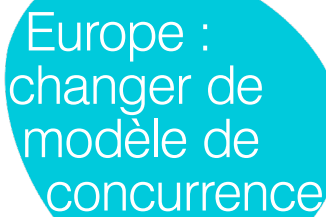
### *DEUX DOMAINES STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR INDUSTRIEL DE L'EUROPE : L'ÉNERGIE ET LE NUMÉRIQUE*

#### *L'énergie : se donner les moyens de l'action publique de long terme*

L'Europe de l'énergie est en crise : tout le monde l'affirme aujourd'hui. Incitation à moins émettre de carbone, énergie compétitive, approvisionnement sûr ? Trois objectifs, trois échecs. Montrons, à l'aide de deux exemples, pourquoi la logique d'une concurrence « parfaite » autour de marchés de court terme (les prix de l'électricité ou du CO<sub>2</sub> ne signifient plus rien) est au cœur du problème.

Premier exemple : la Grande-Bretagne réforme son système électrique en corrigeant les échecs du marché avec des contrats de long terme pour déclencher des investissements dans l'éolien et le nucléaire et un prix-plancher pour le carbone. La Commission européenne s'inquiète de cet écart au modèle européen. Elle vient de notifier ses griefs : l'accord entre le gouvernement et EDF pour construire la centrale nucléaire de Hinkley Point constituerait une aide d'État qui peut fausser la concurrence. Il ne faut pas se tromper de débat : ce n'est pas pour ou contre le nucléaire (un choix qui est souverain et le restera longtemps), mais pour ou contre le droit d'un État membre d'agir sur son avenir énergétique, sa sécurité d'approvisionnement et sa façon de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Second exemple : le « troisième paquet énergie » de 2009 prévoit une libéralisation plus poussée du marché gazier, en suivant le chemin tracé pour l'électricité. Le résultat est prévisible : un marché oligopolistique peu enclin à investir, des relations de long terme avec les pays producteurs plus compliquées. Un fait majeur est ignoré : alors que l'UE importait 40 % de sa consommation de gaz en 1990, sa dépendance approchera 80 % en 2030. C'est d'une diplomatie de l'approvisionnement d'hydrocarbures dont l'UE a d'abord besoin, d'une relation d'interdépendance et de confiance avec la Russie et les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.



## Europe : changer de modèle de concurrence

Aussi, nous proposons de retenir deux priorités dont ont besoin l'énergie comme bien d'autres secteurs industriels :

- l'approche des aides d'État est restrictive, trace d'un dogme qui voit le salut de l'économie dans la mise à distance de l'action publique. De plus, la Commission possède un pouvoir étendu pour imposer ce principe. Ce point<sup>11</sup> est sans doute celui à réviser en priorité ;
- tempérer la restriction aux ententes entre entreprises, qui ne distingue guère la coupable collusion pour fixer les prix des partenariats industriels. En particulier, *la priori* négatif contre les contrats de long terme doit être levé.

L'élection du Parlement européen et le remplacement de la Commission donnent une fenêtre pour amender l'application du traité de fonctionnement de l'UE (décisions d'ouverture d'enquête par la Commission, promulgation de « guidelines »...). Ce levier serait déjà puissant et le pragmatisme commande de ne pas soulever frontalement la question d'une modification du traité. Les dysfonctionnements de l'union économique et monétaire ont montré la voie en conduisant à des dérogations substantielles.

### *Le numérique, terreau fertile pour une stratégie industrielle européenne*


Le numérique<sup>12</sup> est un second champ d'application privilégié pour concrétiser l'ambition industrielle européenne. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir une filière, mais de cultiver un écosystème constitué d'entrepreneurs, de chercheurs, de développeurs, de financeurs<sup>13</sup>. Dans

11. Qui procède des articles 107 et 108 du [traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#).

12. On entend par « numérique » l'ensemble des activités génératrices de valeur, d'innovation et d'emplois autour des nouveaux usages de l'internet – objets connectés, *big data*, e-commerce, e-marketing, services à la personne.

13. C'est par exemple le sens de l'initiative « French Tech », lancée par Fleur Pellerin et poursuivie par Axelle Lemaire au secrétariat d'Etat au numérique : créer à la fois un label, une vitrine du savoir-faire français et une plateforme pour échanger et travailler ensemble. La France dispose indéniablement d'un savoir-faire dans le numérique et de nombreuses start-ups ont éclos et continuent d'éclore en France (même si une part encore importante d'entrepreneurs préfèrent s'installer dans la Silicon Valley). Il est significatif et rassurant de voir que Xavier Niel, patron de Free et *business angel* du numérique, est assez convaincu des atouts de la France pour lancer un méga-incubateur en plein cœur de Paris (cf. [www.20minutes.fr/paris/1348721-halle-freyssinet-xavier-niel-devoile-les-plans-de-son-futur-incubateur](http://www.20minutes.fr/paris/1348721-halle-freyssinet-xavier-niel-devoile-les-plans-de-son-futur-incubateur)). Plusieurs des 34 plans industriels lancés par Arnaud Montebourg concernent le numérique (logiciels et systèmes embarqués, réseaux électriques intelligents, hôpital numérique, *big data*, *cloud computing*, objets connectés, réalité augmentée, etc. (cf. <http://www.dgcis.gouv.fr/politique-et-enjeux/34-plans-industriels>). En outre, d'autres nations européennes sont en pointe et il s'agit de développer une émulation à l'échelle européenne.





## Europe : changer de modèle de concurrence

ce domaine comme dans d'autres, pour élaborer une stratégie industrielle, l'intervention de la puissance publique passe par la stabilité et la lisibilité fiscale, la facilitation des coopérations et des expérimentations, les garanties publiques ou des dotations financières publiques lorsqu'elles font levier avec l'apport d'investisseurs privés. Au niveau national, les clusters doivent être favorisés au sein des pôles de compétitivité. Au niveau européen, la collaboration dans la R&D et entre les industries doit être facilitée. De plus, pour rendre la France et l'Europe encore plus attractives pour ce type de projets, il s'agit également de répondre aux besoins spécifiques de ce nouveau domaine. Une réflexion pourrait être menée concernant l'adéquation de notre formation à ses besoins. En outre, un effort particulier devrait être fait en matière de financement de ces projets. Il s'agit de doter les entrepreneurs de véhicules financiers répondant à leurs attentes en termes de prise de risque, d'injection de capital (*seed fund*, capital risque), de cycle de vie du produit (design, prototypage, version beta, mise sur le marché, développement).

### *La transition numérique ou l'irrigation de l'économie par le secteur numérique*

Il n'y a pas de consensus chez les économistes pour savoir si l'économie numérique de demain sera pourvoyeuse d'emplois, si l'on entre dans une période de faible croissance (ce que pense Robert Gordon<sup>14</sup>) ou au contraire dans une nouvelle ère industrielle dont on ne mesure pas encore tous les effets (ce qu'affirment Erik Brynjolffson et Andrew McAfee dans *The Second Machine Age*<sup>15</sup>). Nous faisons le choix, avec ces derniers auteurs, de considérer que le numérique ne restera pas cantonné à un secteur d'activité spécifique, mais qu'il modifiera profondément le fonctionnement des secteurs économiques « traditionnels », en accélérant l'innovation et en bouleversant les habitudes des consommateurs, et que par ce biais il est porteur de croissance et d'emplois à court, moyen et long terme. Le numérique est porteur d'un renouvellement des pratiques, des usages, des liens sociaux. Ainsi par exemple, le *crowdfunding* permet de faire émerger quantité de projets indépendamment des circuits habituels de détection des projets les plus profitables et/ou les plus porteurs en matière de marketing, de valeur artistique, etc. *Lopen data*, en favorisant l'ouverture des données au public, améliore la transparence et la redevabilité, et permet également aux acteurs privés de créer de la valeur à partir de ces données, pour leur usage privé mais également de l'utilité sociale. Au Royaume-Uni par exemple, une plus grande

14. Voir son dernier papier : R.J. Gordon, [The Demise of U.S. Economic Growth: Restatement, Rebuttal and Reflections](#), NBER Working Paper, février 2014.

15. Erik Brynjolffson, Andrew McAfee, *The Second Machine Age: Work, Progress and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*, 2014.



transparence dans la gestion des biens de l'État a permis d'économiser 90 millions de livres en 2013<sup>16</sup>. Ce mouvement de transition numérique doit être accompagné et facilité au niveau national comme européen.

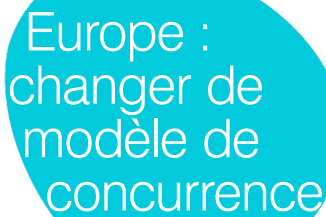
### *Quelques points d'attention*

Tout d'abord, les potentialités liées aux nouvelles technologies nécessitent toutefois qu'une attention particulière soit portée à l'internet lui-même, dans ses aspects matériels comme dans sa réglementation. Sur le plan de la justice sociale, l'accès au net pour tous les citoyens passe par une politique de déploiement technologique, en France (avec le « Plan France très haut débit ») mais aussi en Europe (l'Agenda digital, partie intégrante de la stratégie Europe 2020 de la Commission européenne, a réalisé à 95 % l'objectif de couverture haut débit pour l'Union et prévoit une couverture très haut débit pour 2020<sup>17</sup>). Nos autorités doivent également affirmer leur position dans les débats internationaux, dans lesquels la voix des intérêts américains est prépondérante : attribution des noms de domaine, neutralité du net, etc. Sur ce point, nous ne pourrions nous faire entendre qu'au niveau européen.

Ensuite, la question fiscale est également prépondérante, dès lors que les règles actuelles de la fiscalité internationale, basées sur le « principe de pleine concurrence », ne permettent pas de taxer de manière adéquate les activités liées au numérique. En effet, la localisation de la valeur ajoutée n'est pas aisée à déterminer, et les grandes multinationales maîtrisent l'art de localiser leurs profits dans des pays qui leur offrent une fiscalité avantageuse et de faire fondre leur profit taxable, et ce en toute légalité (grâce aux conventions de « non double imposition », qui se transforment parfois pour elles en « double non imposition »). La question est dès lors celle de l'équité fiscale, dans une période de contrainte budgétaire et de sensibilité citoyenne (justifiée !) à une juste répartition de l'effort fiscal. Elle devient également celle d'un risque de concurrence déloyale, lorsqu'il apparaît que les autorités américaines laissent leurs champions numériques (Google, Amazon...) éviter l'impôt en contrepartie de la création d'emplois et d'innovation sur leur territoire. Il n'est pas sûr aujourd'hui que les travaux dits BEPS (*Base erosion and profit shifting*, érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices) menés par l'OCDE permettront

16. Nicolas Rauline, « Open data : la France veut encore accélérer », *Les Échos*, 28 avril 2014.

17. <https://ec.europa.eu/digital-agenda/node/637>



## Europe : changer de modèle de concurrence


d'apporter une réponse à ce problème. Seule une mobilisation au niveau européen peut permettre de contrebalancer la puissance américaine sur ce sujet.

Enfin, les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies ne pourront se réaliser que si les données personnelles des citoyens sont suffisamment protégées. En effet, l'échange quotidien de quantités d'informations personnelles recèle des risques pour la protection des libertés individuelles. Sur le plan juridique, l'Europe doit se doter d'une législation soucieuse de protéger ses citoyens contre l'usage abusif de leurs données, par des tiers et par les États – en un mot, de préserver les libertés sur le net. Les actions dans ce sens doivent être poursuivies<sup>18</sup>. En outre, cette exigence de protection des données ne concerne pas seulement la vie privée des individus, mais aussi l'espionnage économique voire politique, avérés depuis les révélations d'Edward Snowden sur les agissements de la NSA. Être pionnier dans ce domaine d'avant-garde devrait représenter une belle ambition pour la France et pour l'Europe. L'accès à l'information, le partage et la création de contenus, l'innovation technologique au service de nouveaux liens sociaux sont des facteurs de progrès.

### *HARMONISATION FISCALE EN EUROPE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE : PASSER À L'ACTION*

Alors que la crise économique et financière continue d'affaiblir l'Europe, plusieurs pays ont lancé ces dernières années, notamment dans le cadre du G20, des offensives contre les paradis fiscaux et réclamé un développement des échanges d'informations fiscales sur demande des États. Les États-Unis sont allés plus loin et exigent des banques du monde entier qu'elles fournissent des informations sur les Américains détenteurs de compte dans leurs juridictions à l'administration fiscale américaine, l'Internal Revenue Service (IRS). N'est-ce pas contradictoire que ce pays obtienne prochainement (1<sup>er</sup> janvier 2015) ces informations à travers son dispositif Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act) quand le Luxembourg et l'Autriche ont mis leur veto tant d'années pour transmettre ces données aux autres États européens avec lesquels ils partagent pourtant la même monnaie ?

18. Ainsi, la Cour de justice de l'Union européenne a récemment demandé la révision d'une directive de 2006, en considérant que la demande faite aux opérateurs d'archiver des données relatives au trafic et à la localisation des interlocuteurs était trop intrusive et disproportionnée.



## Europe : changer de modèle de concurrence

Les Européens ont adopté récemment un texte en souffrance depuis 2008 sur la fiscalité de l'épargne qui permettra d'étendre l'échange automatique d'informations fiscales aux versements effectués par des trusts et des fondations. Il constitue une composante importante de l'arsenal de l'Union européenne pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et le secret bancaire alors que la Commission européenne estime que la fraude fiscale en Europe s'établit aujourd'hui entre 1 000 et 2 000 milliards d'euros. Mais plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne et Italie) veulent aller plus loin et instaurer un « Fatca européen ». La difficulté sera d'intégrer dans ce dispositif Monaco, Andorre, le Liechtenstein et d'autres paradis fiscaux européens.

Ces exemples illustrent s'il en était besoin les difficultés de développer de manière effective les échanges en matière fiscale entre les 28 et *la faillite d'un modèle de développement et de convergence de la zone euro* alors que la concurrence fiscale aiguë au sein de l'Union tend à renforcer l'hétérogénéité productive en Europe et à désavantager les pays du Sud. Les stratégies de pure optimisation ou d'évasion fiscales se sont développées, elles doivent être pénalisées. Malheureusement, les schémas d'optimisation des grands groupes sont de plus en plus élaborés et échappent aux administrations fiscales, garantes de l'égalité des citoyens et des entreprises devant l'impôt mais dont les effectifs ne cessent de fondre au soleil. La France et l'Europe doivent contribuer activement aux travaux en cours à l'OCDE sur le projet BEPS pour éviter que les conventions fiscales bilatérales qui devaient permettre d'éviter les doubles impositions et de lutter contre la fraude ne facilitent les doubles exonérations et mette fin au *Treaty-shopping*.

De plus, si les règles qui régissent la taxe sur la valeur ajoutée sont harmonisées en Europe et ses taux encadrés, il n'en va pas de même pour les impôts directs. Le taux d'impôt sur les sociétés est aujourd'hui de 0 % sur les bénéfices réinvestis en Estonie, de 12,5 % en Irlande mais il plafonne à 30 % en Espagne ou à 35 % à Malte. Un taux favorable pour les PME n'existe pas dans tous les pays de l'Union. Il reste toujours particulièrement judicieux d'établir sa résidence fiscale en Belgique si l'on veut être exonéré d'imposition sur les plus-values. La taxe d'habitation n'existe qu'en France et au Royaume-Uni quand d'autres pays européens ont préféré instaurer un impôt sur le revenu additionnel local. Autant de règles d'impositions différentes selon les États qui font notamment le bonheur de multinationales aujourd'hui sans nationalité qui pratique le « shopping fiscal ».

## Europe : changer de modèle de concurrence

Dans ce contexte, il est temps, quinze ans après l'introduction de l'euro et alors que l'Europe ne s'est toujours pas dotée d'un véritable budget financé par l'impôt, que la France engage des négociations avec ses partenaires européens pour approfondir le processus de convergence fiscale et limiter la concurrence intracommunautaire dans trois domaines clés : IS, assiette commune consolidée pour l'IS, fraude fiscale :

- en matière d'impôt sur les sociétés, il serait opportun de proposer une coopération renforcée, au moins au sein de la zone euro, pour qu'un taux minimal et un taux maximal d'impôt sur les sociétés soient imposés. Un « serpent fiscal européen » permettrait aux États membres de garantir un minimum de recettes fiscales de l'imposition des entreprises alors que la tentation est toujours plus grande pour les gouvernants d'augmenter la pression fiscale sur les citoyens, moins mobiles. Cette convergence ne doit cependant pas faire oublier l'importance de faire converger également les assiettes de l'impôt sur les sociétés pour favoriser les échanges économiques et faciliter la vie des entreprises au sein de l'Union ;
- la France doit continuer à s'impliquer dans les travaux sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) à Bruxelles ;
- plusieurs pays européens dont la France ont mis en place des « cellules de régularisation volontaire » des avoirs non déclarés détenus à l'étranger. Conscients des limites de l'exercice de pression sur les « pays à fiscalité privilégiée » qui a entraîné des transferts de capitaux vers d'autres paradis fiscaux comme Singapour ou Hong Kong, les pays tentent chacun individuellement et sans action coordonnée de convaincre leurs résidents de déclarer leurs avoirs cachés depuis des décennies – parfois pour des raisons historiques liées notamment aux vicissitudes de la Seconde Guerre mondiale – moyennant une certaine bienveillance.

Ces capitaux seraient particulièrement utiles au financement de l'économie. Une harmonisation des dispositifs de régularisation pourrait-elle être envisagée en Europe ? La France devrait conduire une réflexion pour que les sommes déclarées dans ce cadre viennent irriguer utilement l'économie à travers des investissements productifs, pour financer le développement des PME notamment. Le contribuable s'engagerait à placer ses avoirs pendant un nombre déterminé d'années. Ils pourraient être gérés par la Banque publique d'investissement (pour le non coté) et par des sociétés de gestion compétentes, et stimuler les nouveaux PEA/PME qui viennent d'être lancés. La France



## Europe : changer de modèle de concurrence

ne doit cependant pas oublier que le rapatriement des avoirs dans notre pays ne saurait constituer une condition *sine qua non* de leur régularisation comme Bruxelles l'a rappelé au Portugal qui souhaitait conditionner son bénéfice au réinvestissement des fonds dans des obligations du Trésor national. Elle pourra pour contourner cet obstacle proposer que les capitaux soient rapatriés dans n'importe quel pays de l'Union.

### CONVERGENCE SOCIALE : UN SAUT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL NÉCESSAIRE

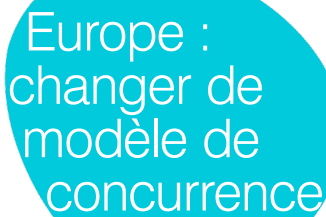
Sur longue période, la construction européenne a bien conduit à une certaine convergence sociale. Elle a, par exemple, favorisé le développement de la protection sociale et la légitimité des partenaires sociaux sur le continent, qui constituent des caractéristiques qui identifient l'Europe à l'échelle planétaire. Même si les progrès sont lents et chaotiques, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, et plus récemment les pays d'Europe de l'Est, ont bénéficié de cette marque identitaire en intégrant l'Union européenne<sup>19</sup>.

Dès lors, poser la question de la convergence sociale renvoie à deux grandes séries de propositions stratégiques :

- l'harmonisation par l'imposition de normes sociales communes à l'ensemble des pays européens ;
- l'utilisation de l'outil budgétaire pour que les pays les plus riches de la zone (Allemagne, Europe du Nord, France et Royaume-Uni) financent le développement économique et social des pays et des régions les moins prospères.

La voie de l'harmonisation est toujours difficile. D'une part, parce que l'introduction de règles communes ne saurait immédiatement égaliser les conditions de compétitivité ; de telles règles

19. Toutefois, les derniers élargissements à l'Est n'ont pas conduit à une aussi forte convergence sociale que les précédents parce que l'adhésion de ces nouveaux pays ne s'est pas accompagnée des transferts financiers antérieurs qui avaient permis de conduire des politiques d'investissement et favorisé le développement économique et social des nouveaux entrants. Avec l'assèchement des ressources financières des pays les plus riches, soumis à une concurrence internationale de plus en plus forte, l'Union européenne s'en est remise au développement des échanges intra-européens pour assurer le partage des richesses dans la zone ; il en a résulté une polarisation de l'Union européenne autour des régions les plus dynamiques économiquement, comme l'Allemagne, l'Italie du Nord, l'Europe du Nord, et une divergence avec les autres régions davantage en difficulté.



## Europe : changer de modèle de concurrence


doivent d'ailleurs être souples pour tenir compte des écarts de productivité. On peut prévoir l'introduction d'un salaire minimum dans chaque pays européen, comme cela est enfin le cas pour l'Allemagne en 2015, mais il faudra du temps avant que ces différents salaires minimums puissent converger en un unique salaire minimum commun à tous les pays membres. D'autre part, l'Union européenne dispose de compétences communautaires en matière commerciale, monétaire et de concurrence, ses compétences progressent en termes de politique budgétaire, mais elle ne dispose pas de réelles compétences en matière sociale. *La voie de l'harmonisation sociale suppose donc un saut politique et institutionnel dans la voie du fédéralisme.*

Cependant, pour avancer dans cette voie, des dispositifs juridiques existent déjà actuellement sur lesquels il est possible de s'appuyer qu'il s'agisse du traité de Lisbonne (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et notamment ses articles 3, 6 et 9) ainsi que la Charte des droits fondamentaux (adoptée en décembre 2000 et devenue juridiquement contraignante avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne [en particulier ses articles 15 et 27 à 36]).

La voie d'une meilleure politique sociale au plan de l'UE est donc possible, les textes existent il y faut pour cela une ferme volonté politique qui a fait défaut jusqu'alors. Il est aussi possible d'emprunter des chemins plus significatifs encore comme le proposent la Confédération européenne des syndicats [juin 2012] avec un « contrat social européen » ou le Parti socialiste [juin 2013] avec un « traité social européen » : dans les deux cas, il s'agit d'assigner aux politiques communautaires des objectifs sociaux d'intérêt général ayant la même valeur que les dispositifs à l'œuvre sur les plans économiques.

La mise en place d'indicateurs sociaux dans le cadre de la « dimension sociale de l'UEM » [communication de la Commission du 2 octobre 2013] ne doit pas être surévaluée puisqu'elle renvoie la question au plan national, mais elle a quelque peu rééquilibré les positions de la Commission sur la nécessité de s'éloigner de politiques budgétaires par trop récessives. C'est un résultat qui est à mettre au crédit de la France.

Pour avoir une vision plus large du pouvoir d'achat, il conviendrait également de s'intéresser non seulement à la protection sociale, mais aussi aux dépenses dites « incompressibles », celles pour le logement et l'énergie, celles pour la santé et pour l'alimentation. Pour exemple, si l'électricité est



## Europe : changer de modèle de concurrence

deux ou trois fois plus chère en Allemagne qu'en France, le logement est en Allemagne environ deux fois moins cher qu'en France ; on en déduit combien on peut épargner ou consommer plus à revenu égal dans un foyer allemand. Si quelques progrès sont vigoureusement annoncés, ainsi l'instauration d'un salaire minimum en Allemagne citée plus haut, c'est plutôt la sourdine qui est d'actualité pour ce qui est du droit s'appliquant au monde du travail, celui du pays d'origine quel que soit l'État où le travail est fait.

Un changement de modèle s'impose donc : il tient en deux propositions :

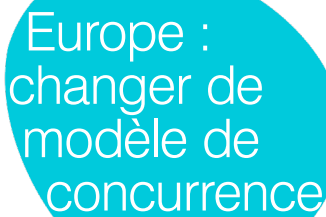
- mettre concrètement en œuvre les mécanismes du mieux-disant social d'ici 2019, année où la Commission et le Parlement européen issus des prochaines élections arriveront au terme de leur mandat : salaire minimum européen ; alignement de la protection sociale sur le mieux-disant ; harmonisation fiscale ; convergence des prélèvements pour la protection sociale ;
- appliquer les traités en vigueur, en premier lieu le traité de Lisbonne que nous citons plus haut<sup>20</sup>, qui met en avant les objectifs de plein-emploi et de progrès social : il reconnaît aussi que la Commission peut prendre des initiatives afin d'encourager la coopération entre les États membres dans le domaine social et faciliter la coordination de leurs actions. Le Parlement européen dispose des prérogatives nécessaires pour contribuer, suivre et évaluer ces orientations. Il lui appartiendra de s'en saisir.

Ce saut qualitatif n'est pas hors de portée. Rappelons deux points récents sur lesquels la France et l'Allemagne ont fait bouger les lignes : l'emploi des jeunes et le détachement des travailleurs et la lutte contre la fraude<sup>21</sup>.

20. L'article 3 mentionne le plein-emploi, le progrès social, la lutte contre l'exclusion sociale et la protection sociale parmi les objectifs de l'Union ; l'article 9 sur le fonctionnement de l'UE précise qu'un niveau d'emploi élevé, une protection sociale adéquate et la lutte contre l'exclusion sociale doivent être pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Union, il reconnaît la valeur juridique de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui a force contraignante et peut être invoquée en justice.

21. La dynamique engagée par la France et l'Allemagne sur le sujet de l'emploi des jeunes est aujourd'hui positive si l'on tient compte des pesanteurs habituelles pour mettre en route des politiques communautaires. Dans la foulée, des économistes allemands ont proposé de travailler sur un embryon d'assurance chômage commun à tous les européens. Celui-ci pourrait effectivement voir le jour *via* une agence intergouvernementale, avec un financement prélevé auprès des entreprises, sans passer par la mécanique budgétaire des États. La mise en œuvre de cette proposition favoriserait le développement des territoires européens les plus fragiles. L'autre dossier sur lequel la France a marqué des points est celui du détachement des travailleurs et de la lutte contre la fraude. C'est un vrai succès car sans remettre en cause la mobilité des travailleurs sur le marché européen, il s'agit de construire un espace cohérent dans lequel le dumping social ne peut être utilisé comme élément de concurrence interne. Vrai succès aussi dans la mesure où des pays de l'Est européen comme la Pologne ont rejoint les positions françaises et isolé les euroscritiques comme le Royaume-Uni.





# Europe : changer de modèle de concurrence

## CONCLUSION : NOS PROPOSITIONS

L'intégration européenne peut et doit se faire au service d'une ambition industrielle renouvelée. Nos propositions pour passer d'une Europe de la concurrence à une Europe dans la concurrence sont les suivantes :

- affirmer une nouvelle ambition industrielle en mobilisant *l'ensemble des leviers allant de la recherche à la politique commerciale* et en investissant des *grands domaines communs* : l'énergie et le numérique qui sont à l'Europe d'aujourd'hui ce qu'étaient le charbon et l'acier à l'Europe à ses débuts ;
- faire évoluer la politique de la concurrence :
  - » pour les *aides publiques*, mettre fin au principe de l'interdiction des aides pour les entreprises et les secteurs, accroître significativement le seuil des aides minimales accordées aux PME. Pour les principes régissant les fusions-concentrations, renoncer également au concept de « marché de contrôle », reconnaître la pertinence de contrats à long terme entre producteurs et acheteurs quand des investissements lourds sont nécessaires. De façon générale, les règles concernant les secteurs oligopolistiques [dans le cas où la taille est source de rendements d'échelle] ne peuvent pas être les mêmes que celles régissant les secteurs où la concurrence est beaucoup plus ouverte ;
  - » dans le champ de la recherche développement productif, six leviers clés peuvent être mobilisés, et notamment : *financer le processus d'innovation dans son ensemble* sans se limiter à la recherche fondamentale ; introduire dans les règlements européens une *clause d'exception au droit de la concurrence sur une durée limitée dans le temps pour les secteurs stratégiques* pour l'Union [ceux où elle possède des avantages comparatifs] et aller vers un droit des OPA permettant à l'UE de s'opposer à des projets qui pourraient se révéler néfastes en termes industriels, économiques et sociaux – points sur lesquels plusieurs États membres seraient enclins à collaborer ; mettre en place *un marché européen de la propriété intellectuelle intégré*, pour l'échange et la licence de brevets ; enfin, une *directive communautaire sur les investissements étrangers dans l'Union* déterminerait les filières stratégiques au sein desquelles toute prise de contrôle par des investisseurs

## Europe : changer de modèle de concurrence

extracommunautaires serait soumise à un régime d'autorisation préalable par les États membres ;

- aller vers une *harmonisation fiscale* en approfondissant le processus de convergence fiscale et en limitant la concurrence intracommunautaire dans trois domaines clés : impôt sur les sociétés, assiette commune consolidée pour l'IS et fraude fiscale. Une *coopération renforcée* dans ce domaine serait faisable avec un « serpent fiscal européen » ;
- progresser en matière de *convergence sociale* pour parvenir au mieux-disant social d'ici à 2019 à la fin de la mandature du Parlement qui sortira des urnes le 25 mai prochain : *salaire minimum européen ; alignement de la protection sociale sur le mieux-disant ; convergence des prélèvements pour la protection sociale*. Pour ce faire, *appliquer les traités en vigueur*, en premier lieu le traité de Lisbonne qui met en avant les objectifs de plein-emploi et de progrès social. Il reconnaît aussi que la Commission peut prendre des initiatives afin d'encourager la coopération entre les États membres dans le domaine social et faciliter la coordination de leurs actions. *Le Parlement européen dispose des prérogatives nécessaires pour contribuer, suivre et évaluer ces orientations. Il lui appartiendra de s'en saisir.*